

iafactory – EURL capital 5000 EUR

CONDITIONS DE VENTE

résumé

iafactory

conditions de vente téléchargeable en ligne : <https://www.iafactory.fr/transverse/conditions-generales-de-vente.php>

- Toute demande de prestation de service en experience design fait l'objet d'un devis sur-mesure, qu'il s'agisse d'une mission d'étude ou une mission de conception.
- L'intitulé, la nature, la durée, la date de livraison, le coût ainsi que les modalités de paiement de la prestation de service figurent précisément dans le devis.
- **Les modalités présentées dans le devis prennent effet à la date de signature du devis** par le commanditaire et IAFACTORY, engageant les 2 parties.
- Les missions réalisées par IAFACTORY sont réalisées au siège social de la société IAFACTORY situé 16A route de lembach 67360 Woerth – France. Les échanges se font généralement par voie électronique et les réunions par téléphone ou visio.
- L'effet prend fin à l'issue de la prestation de service, c'est à dire lorsque IAFACTORY a fourni et livré les éléments prévus dans le devis au commanditaire (esquisse, maquette, prototype, rapport d'analyse, étude concurrentielle, expertise thématique.)
- IAFACTORY s'engage à fournir et livrer la prestation comme prévu dans le devis, les échanges et les conditions du projet entre les contractants. La livraison des travaux vaut acceptation de la mission. Après quoi les travaux peuvent être évalués et ajustés, dans le cadre de travaux complémentaires à apprécier en fonction de la nature des itérations, étant entendu que tout travail supplémentaire ne peut être anticipé dans le cadre d'une prestation de service de conception ou d'étude.
- Le commanditaire s'engage à verser à IAFACTORY, en contrepartie de la prestation de service, une somme correspondant aux travaux, dans la lignée du devis.
- Les **délais de paiement** acceptés par IAFACTORY relèvent du cadre légal en France, à savoir 45 jours fin de mois. Un acompte peut être demandé et figurer dans le devis.
- Les **modalités de paiement** prévues sont le paiement par chèque ou virement à l'ordre de IAFACTORY en sa qualité de prestataire de service.
- Des **pénalités de retard** au taux légal s'appliquent si le commanditaire n'a pas réglé la prestation de service dans les délais prévus. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ due au créancier en cas de paiement après la date convenue.
- IAFACTORY propose une **facturation à l'heure et à la journée**, le prix proposé pour la réalisation de la prestation correspond au temps nécessaire à l'achèvement des travaux.
- Les prix indiqués dans le devis correspondent au **temps nécessaire pour la réalisation d'une version finalisée** des travaux indiqués dans le devis. Au cours des négociations en amont de la prestation, le prix fixé dans le devis peut être réactualisé en fonction du périmètre, de l'augmentation ou la réduction de la feuille de route, de même que les dates de livraison peuvent être actualisées si le projet est reporté ou activé ultérieurement : dans tous ces cas de changements, un nouveau devis est établi.
- Si le commanditaire souhaite apporter des modifications et des ajustements aux travaux de conception ou aux travaux d'étude qu'il réceptionne, il prend acte que ses demandes feront l'objet d'un avenant au contrat, c'est à dire que les **retouches et ajustements nécessiteront une intervention complémentaire** de la part de IAFACTORY. IAFACTORY répond au besoin formulé par le commanditaire en fournissant un livrable, les échanges internes du commanditaire ne peuvent être anticipés.
- Engagements réciproques : le contrat entre IAFACTORY et le commanditaire oblige des **relations de confiance réciproques**. En conséquence, le commanditaire s'engage à remettre à IAFACTORY, en temps utile, les **informations nécessaires à l'exécution de la prestation de service** : à porter à la connaissance d'IAFACTORY, toute information susceptible d'avoir une incidence sur la mission. **IAFACTORY s'engage à accomplir la prestation de service** suivant les règles de l'art et à mettre en œuvre les moyens et méthodes nécessaires dans le respect des objectifs définis avec le commanditaire, notamment dans le cadre du devis.
- En cas **d'inexécution partielle de la prestation du fait du commanditaire**, le commanditaire reste tenu de payer l'intégralité du montant de la prestation à IAFACTORY, dès lors que le premier jour de réalisation de la mission a été entamé ; si la prestation n'a pas encore été exécutée, le commanditaire reste tenu de payer 25 % du montant total de la prestation au titre des actions de préparation et de constitution de l'intervention par IAFACTORY. En cas **d'inexécution totale de la prestation du fait d'IAFACTORY**, le commanditaire n'est pas tenu de payer les sommes prévues dans le devis. En cas d'inexécution partielle, (accident, maladie, problème grave), un accord amiable devra être trouvé entre les 2 parties (confère *litiges* ci-après). En cas de sinistre majeur (catastrophe naturelle, guerre, accident grave du gérant IAFACTORY qui réalise les missions), l'accord prévu peut être caduque. En cas de **litige**, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la prestation de service. Le principe qui prévaut est un *gentleman agreement* qui s'inscrit dans les obligations de confiance des co-contractants. En cas d'échec des discussions et négociations, les tribunaux de Strasbourg sont seuls compétents. IAFACTORY n'a pas rencontré de litige depuis sa création en 2011.
- La prestation de service IAFACTORY débouche sur la fourniture de **livrable** au commanditaire. Ces livrables peuvent prendre la forme de plans de conception sous forme de maquette, de prototype cliquable, de dessins techniques ou de rapports d'étude, lesquels préfigurent et représentent le fonctionnement futur, ciblé ou recommandé d'un dispositif numérique dans le cadre d'une prestation de conception ou l'état de l'art sectoriel voire les axes d'amélioration du dispositif en question dans le cadre d'une étude. Les plans de conception et les études réalisés par IAFACTORY sont toujours originaux et sur-mesure, conformément aux besoins du commanditaire. Les travaux sont remis au commanditaire qui en achète les droits.
- **Droit d'auteur et mention du projet pour illustrer le portfolio** : comme studio de conception et cabinet d'étude, ainsi qu'en qualité d'auteur, les plans, les travaux et les études réalisés par IAFACTORY peuvent faire l'objet d'extraits / mentions sur le site iafactory.fr afin d'illustrer l'expertise comme le veut l'usage dans la profession, naturellement dans le respect des intérêts du commanditaire. La mention prend la forme d'une courte description du projet accompagnée de 2 captures d'écrans une fois le site en ligne (exemple de mention : www.iafactory.fr/portfolio-ia/portfolio-architecture-de-l-information.php). Le commanditaire peut s'y opposer s'il le souhaite.